

contenu du message	
de	"Association Auppsv" <auppsv50@gmail.com>
à	"AUPPSV50 Port St Vaast" <auppsv50@gmail.com>
date	02/07/17 09:57
objet	Le devenir du port de St Vaast dans la Spl - Actions
pièce(s) jointe(s)	4 fichier(s) 20170617 La...pdf (351.31 ko) , 20170601 Co...pdf (240.54 ko) , 20170606 Sv...pdf (133.67 ko) , 20170601 In...pdf (107.22 ko)

Bonjour à tous,

Suite au débat très tendu lors du Conseil Portuaire du 1 Juin 2017, le Conseil d'Administration de l'association s'est tenu le 17 Juin, avec la présence de l'un de ses membre, ancien inspecteur des finances publiques, sur les sujets suivants :

- lecture par notre président, membre du Conseil Portuaire, d'un document en introduction à l'ordre du jour, rappelant les règles de gestion d'un port (en pièce jointe),

- après cette lecture, réaction très vive du Président du Conseil Portuaire, qui est également Président Directeur Général de la SPL, en tenant les propos suivants :

document irrecevable car le Code Général des Collectivités Territoriales ne s'applique à la Société Publique Locale (SPL)

maintient d'un climat de suspicion de la part des dirigeants de l'association

maintient d'une ambiance délétère au sein du Conseil Portuaire

les questionnements auprès du personnel du port pouvant s'apparenter à du harcèlement

- pas de débat possible sur le document

- présentation des comptes de l'exercice 2016 (en pièces jointes un tableau récapitulatif depuis 2013 et un tableau estimatif représentant la part du montant de votre contrat reversé à Portbail en 2016)

compte St Vaast excédentaire de + 154 038 €

compte Portbail déficitaire de - 125 691 €

compte SPL excédentaire de + 22 682 €

la SPL qui a donc couvert le déficit de Portbail par l'excédent de St Vaast

- présentation du budget prévisionnel 2017

compte St Vaast excédentaire de + 113 553 €

compte Portbail déficitaire de - 115 902 €

présentation d'une couverture du déficit de Portbail par l'excédent de St Vaast comme pour 2016

plaisanciers mis en minorité par 2 voix contre, 3 abstentions, 6 voix pour

- constatations

le fonctionnement du Conseil Portuaire ne correspond pas à la réglementation

prévision de budget 2017 non présenté au Conseil Portuaire du 20/10/2016

compte de résultat prévisionnel 2016 non présenté au Conseil Portuaire du 20/10/2016

rapport de l'exercice 2016 présenté ne correspondant pas à celui défini par la Délégation de

Service Public

pas de consultations préalables du Conseil Portuaire avant les décisions de Conseil

d'Administration de la SPL

les budgets des 2 ports sont non indépendants et non équilibrés comme le veut la réglementation

En pratique, la SPL maintient et augmente la redevance de St Vaast et en prélève une partie pour compenser le déficit constant de Port Bail.
C'est totalement contraire aux règles de droit.

En s'appuyant sur le guide "L'administration des Ports Maritimes de Plaisance" édité par l'UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs), le Conseil d'Administration a choisi de mener les actions nécessaires auprès du Président de la SPL, du Président du Conseil Départemental et plus s'il le faut.

Pour info :

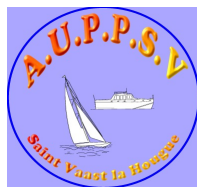
- le dernier article paru dans La Presse de la Manche où Philippe BAS annonce un plan d'investissement de 30 M€ pour le nautisme (en pièce jointe).

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce contexte qui pourrait s'avérer complexe et difficile.

Nous comptons sur votre soutien, n'hésitez pas à en parler autour de vous, invitez vos voisins à venir nous rejoindre.

Très cordialement

Pour le Conseil d'Administration de l'AUPPSV
Lucien POIROT, président



Association AUPPSV

50550 St Vaast la Hougue

@ : auppsv50@gmail.com

web : <http://auppsv50.fr>